

Cette convention étant arrivée à terme, il est proposé que la Commune de Volvic et RLV concluent une nouvelle convention pour la période allant jusqu'au 31 mars 2024.

Ainsi, le Conseil Municipal, Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, par 23 voix « pour » et 4 « abstentions » :

- Approuve, les termes de la convention, dont le projet est joint à la présente délibération, à intervenir entre la Commune de Volvic et Riom Limagne et Volcans ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 16/02/2023
Publié ou notifié
le : 16/02/2023
Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme



Le Maire,
Laurent THEVENOT